



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1er FÉVRIER 2025

La 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale (A.G.) ordinaire de Vergers Citoyens Séné (VCS) s'est tenue le samedi 1 février 2025 à 17 heures salle de la fraternité -Séné.

Anne Berlin présidente de notre association remercie les 23 personnes présentes de leur participation en précisant que plusieurs adhérents lui ont fait part des regrets qu'ils avaient à ne pouvoir assister à cette réunion.

La présidente remercie Katy Chatillon – Le Gal adjointe à l'urbanisme de sa participation à l'AG de notre association ainsi que Pascal Dagouassat, correspondant Ouest-France.

Anne annonce l'ordre du jour de l'AG en précisant que Conseil d'Administration a proposé d'étoffer l'ordre du jour de l'AG compte tenu de l'avancement de certains dossiers importants. Les participants acceptent cette proposition.

1. Bilan moral par la présidente : Anne Berlin. a) rappel historique de l'association b) projet de convention entre la commune et VCS c) projet d'entretien du verger de la soixantaine d'arbres fruitiers de Cantizac

2. Bilan financier par le trésorier Bernard Menuet : a) fixation du montant de la cotisation annuelle à 10 euros ; b) demande de subventions par le secrétaire Alain Nicolas ; c) trophées de la vie locale mise en place par le crédit agricole par Bernard ; d) démarches pour contracter une assurance Anne et Bernard

3. Élection des nouveaux membres au Conseil d'Administration (CA)

4. Activités envisagées en 2025

5. Questions diverses.

6. Diaporama

Clôture par le pot de l'amitié

A la demande de membres de l'AG, les membres du Conseil d'Administration se présentent à commencer par le bureau de VCS : Anne Berlin présidente, Bernard Menuet trésorier, Alain Nicolas secrétaire, Christian Lorent et Bruno Pasquet.

### **1.BILAN MORAL par la présidente Anne Berlin**

#### **a) rappel historique de l'association**

Le collectif et les personnes intéressées se sont réunis le samedi 7 décembre 2024 pour tenir l'assemblée constitutive de notre association Vergers Citoyens Séné (VCS). La création de l'association a fait l'objet d'une publication au journal officiel du 17 décembre 2024. Elle concrétise la démarche lancée dès l'appel à projet citoyen 2023 de la municipalité dont nous avons été le lauréat avec la création d'un verger sur une parcelle communale sise entre le lotissement Jean et Jeanne et le camping de Cantizac . Sur cette parcelle classée en zone naturelle agricole de type prairie fauchée mésophylle (1) avaient déjà été plantés 9 fruitiers de haute tige, il y a 7 ou 8 ans par la municipalité et un collectif d'habitants.

Les principaux buts de l'association sont, d'une part, la promotion des vergers de type forêt nourricière, le développement des activités liées aux arbres fruitiers : entretien, taille et, d'autre part, la promotion du jardinage (légumes permanents de type artichauts, rhubarbe et plantes médicinales) avec comme principe la permaculture.

Courant 2024, nous avons sollicité et avons été aidés par :

- un arboriculteur professionnel de Redon, Pascal Pinsembert qui a réalisé un diagnostic de la parcelle en juin 2024.
- un naturaliste de Séné : Cyrille Blond, qui établit l'état zéro de la parcelle en vue de préserver voire d'améliorer sa biodiversité demandée par la commune.
- le technicien environnemental de la commune : Joseph Villiermet qui a succédé à Yann Lozachmeur
- les élues : Irina Royer en charge de la mobilisation citoyenne et maintenant Anne Guillard en charge des espaces maritimes et espaces naturels

Riche de tous ces conseillers, en décembre 2024, notre petit groupe, aidé par une trentaine de bénévoles recrutés grâce à la tenue d'un stand au marché du vendredi soir, a planté 21 fruitiers de moyennes tiges en variétés locales et

anciennes durant 2 samedis après-midi. Les plantations ont eu lieu au sud de la parcelle et non sur la parcelle entière car celle -ci s'est révélée trop humide !

La tenue du stand sur le marché a montré tout l'intérêt de la population pour notre démarche.

#### b) Projet de convention de mise à disposition de la parcelle par la commune à VCS

Depuis jeudi 30 janvier 2025, nous étudions une convention entre la commune et l'association valable pour une durée de 9 ans (en référence au bail rural )

Le périmètre de nos actions s'étendrait à :

- la parcelle « Grand Pourquoi pas » de 5 000 mètres carré environ avec son entrée donnant au 31 rue des trois frères.
- la parcelle « Petit Pourquoi pas » de 2 000 mètres carré environ (verger ensauvagé de 7 à 8 fruitiers plantés il y a 30 ans qui n'a jamais été entretenu ) dont l'entrée donne au 48 bis rue des trois frères .
- la lisière boisée et arbustive du côté ouest
- la mare.

Cette convention définit les droits et obligations des 2 parties :

Il incombe principalement à l'association

- le fauchage mécanique et/ ou motorisé de la parcelle entre le 15 juin et le 31 juillet
- l'entretien des fruitiers : taille..
- le maintien de la haie de bordure et des fourrés pour éviter leur expansion.
- la permission de planter des espèces vivaces locales (plantes médicinales et des petits fruits rouges (groseillers, cassissiers ..) sur une bande large de 1m/1m20 entre les fruitiers
- la plantation de fruitiers sur l'entrée de la parcelle et sur le « petit pourquoi pas »

Dans le cadre de manifestations exceptionnelles « récolte collective , ou genre « fête de la pomme » l'association devra prévenir la mairie, qui elle-même pourra prévenir la préfecture pour la mise en place de garde fous de sécurité.

La commune s'engage à apporter :

- son expertise dans l'amélioration de la gestion des prairies
- son aide ponctuelle par les services des espaces verts.

Anne Insiste sur l'importance de cette convention qui va lier juridiquement la commune et VCS.

*Votes de l'assemblée sur une autorisation donnée à la présidente pour signer la convention qui sera présentée au conseil municipal.*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstention</i>  |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

c) projet d'entretien du verger de Cantizac.

Le parc de Cantizac est constitué d'une centaine d'arbres dont une soixantaine de fruitiers, de merisiers, de chênes et d'autres variétés. Un premier diagnostic a été réalisé par M. Pinsembert arboriculteur professionnel.

La commune assure le remplacement des arbres trop vieillissants qui ne résistent pas aux tempêtes et a confié la fauche au Syndicat de voirie et d'espaces verts (SYVEV) mais elle ne peut assurer l'entretien proprement dit des arbres.

Dès la première réunion avec le collectif du projet verger citoyen, la mairie a proposé au collectif de prendre en charge cet entretien.

Le collectif s'est montré intéressé mais aussi partagé compte tenu de la grande surface de prairie et l'importance du nombre d'arbres fruitiers à entretenir.

Le CA de VCS a précisé que le verger de Cantizac pourrait être pris en charge sous deux conditions :

- la fauche ne concernera pas VCS. Elle continuerait à être assurée par le syndicat de voirie et des espaces vert (SYVEV).
- un minimum d'outillage spécialisé, tronçonneuse à perche notamment, pour assurer l'entretien de la soixantaine d'arbres fruitiers serait financé par la commune. VCS a formulé une demande de subvention exceptionnelle en ce sens.

L'avis de l'assemblée est sollicité par la présidente. Un débat s'instaure. Une adhérente craint la charge de travail pour VCS. D'autres répondent qu'une fois le travail avancé sur le pourquoi pas, le risque de démobilisation des adhérents

existe faute d'activités à proposer. L'entretien à réaliser sur le verger de Cantizac permettrait d'assurer une activité intéressante sur le moyen et long terme. La taille de régénérescence à pratiquer viendra aussi utilement compléter les connaissances des adhérents.

Les arbres sont à maturité. Certains produisent. Des habitants voisins récoltent les fruits. Un travail de sensibilisation sera à assurer pour aller vers une récolte plus collective.

Une convention devra intervenir entre VCS et la mairie, si le projet abouti.

Anne interroge l'assemblée sur la prise en charge de l'entretien des arbres du verger de Cantizac sous réserve des deux conditions déjà énoncées.

*Entretien des fruitiers de Cantizac.*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstention</i>  |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

## **2.BILAN FINANCIER par le trésorier Bernard Menuet**

a) fixation du montant de la cotisation annuelle à 10 euros (*5€ par unité familiale supplémentaire*).

*Vote de l'AG*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstention</i>  |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

Bilan financier au 1-02-2025 : cotisations 10 X 20 = 200 euros

*Le bilan financier est réduit à sa plus simple expression puisqu'il n'y a pas eu de dépenses. Les recettes concernent les cotisations encaissées par avance sur 2025.*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstentions</i> |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

## Budget prévisionnel 2025 en €

| Recettes                  |         | Dépenses                 |         |
|---------------------------|---------|--------------------------|---------|
| cotisations               | 200     | Assurance Macif          | 65      |
|                           |         | Frais du crédit agricole | 36      |
|                           |         | Parts sociales           | 20      |
| subvention municipale     | 200     | Carburant pour outillage | 20      |
| subvention exceptionnelle | 1016,50 | Tronçonneuses            | 1016,50 |
|                           |         | Piquets, tuteurs         | 50      |
|                           |         | Plants                   | 100     |
|                           |         | Divers                   | 109     |
| Total                     | 1416,50 | Total                    | 1307,50 |

### *Recettes :*

a) la cotisation annuelle fixée à 10 euros par adhérent (5€ par unité familiale supplémentaire).

b) demande de subventions

Alain indique que la commune n'attribue de subvention aux associations qu'au bout d'un an d'existence de l'association.

VCS a formulé une demande de subvention dérogatoire à ce principe en faisant valoir que le collectif citoyen a plus d'un an d'existence et qu'il a montré sa solidité en allant au bout de son projet avec notamment la plantation effective de 21 arbres fruitiers et l'entretien de la parcelle du « Pourquoi pas ».

La demande de subvention de fonctionnement porte sur 200 € qui correspond à la moyenne des subventions accordées aux associations.

VCS a sollicité également une demande de subvention exceptionnelle explicitée précédemment pour l'achat du matériel nécessaire à l'entretien des d'arbres du verger de Cantizac (Priorité N° 1 tronçonneuse à perche et 2 batteries : 637,50€ Priorité N°2 : tronçonneuse nue : 379€).

*Votes de l'AG pour la demande de subvention exceptionnelle.*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstentions</i> |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

c) participation aux « Trophées de la vie locale » proposé par le crédit agricole pour obtenir un prix financier, dans la catégorie : environnement et transition énergétique – réponse : mars -avril 2025

### *Les Dépenses 2025*

#### 1) l'assurance auprès de la Macif

Le CA a procédé à la consultation de plusieurs assurances :

Maif pour une cotisation annuelle : un pack, une enveloppe de 121 euros /an :

Smal : assurance des associations du crédit agricole, notre banque, : 118 euros /an

Et enfin la Macif 163€ par an. Mais il est possible de contracter une assurance moins coûteuse pour 65 euros /an. Dans ce cas, la couverture est moindre.

Nous sommes en général « sur – assurés ». Le principe adopté par cette assurance est de ne pas doubler les assurances individuelles propres aux adhérents en demandant à chaque adhérent de signer une décharge pour les accidents qu'il se causerait à lui-même.

*Vote de l'AG pour contracter l'assurance.*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstentions</i> |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

***Depuis la réunion de l'AG, le bureau a continué à travailler sur le contrat d'assurance. Il s'avère que la notion d'accident présente des zones grises qui sont problématiques dans le contrat Macif envisagé.***

***L'activité de notre association comporte de réels risques d'accidents liés notamment à la taille des arbres. Le bureau décide donc de revenir au contrat type association qui couvre plus largement les membres des associations.***

***Les deux contrats proposés par la Maif et la Smal sont en cours d'examen.***

### **Le vote du budget prévisionnel est soumis à l'AG**

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstentions</i> |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

### **3. ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .**

Lors de l'assemblée constitutive un conseil d'administration de 5 membres a été élu pour trois ans. Il s'agit de Anne Berlin, Alain Nicolas, Bernard Menuet, Christian Lorent et Bruno Pasquet.

Pour mémoire, le renouvellement du conseil d'administration se fait par tiers chaque année. Un tirage au sort désignera les membres du conseil dont le mandat sera soumis au vote à la prochaine assemblée générale soit au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

La présidente lance un appel pour que d'autres adhérent.e.s rejoignent le conseil d'administration de VCS. Deux personnes répondent à cet appel.

Chantal Pasquet est volontaire pour venir renforcer le CA. C'est une nouvelle habitante de Séné. Elle est passionnée par la nature et souhaite s'engager dans ce domaine. Elle rejoint son mari au CA.

Emmanuelle Cauchoix se porte également volontaire. Elle a toujours travaillé dans un domaine qui touche à la nature. Elle a eu la chance de démarrer sa carrière au « Potager du Roi » à Versailles. Elle a une bonne connaissance de la permaculture et de la taille. Elle se lancera bientôt professionnellement dans l'élevage des escargots dont le mucus est apprécié des laboratoires en cosmétique.

Anne les remercie vivement et soumet leurs candidatures au vote de l'AG.

Le nouveau CA est constitué de 7 membres à savoir : Anne Berlin, Alain NICOLAS, Bernard Menuet, Christian Lorent, Bruno Pasquet, Emmanuel Cauchoix, Chantal Pasquet.

*Vote de l'AG pour l'acceptation de ces candidatures*

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <i>Vote contre</i> |                  |
| <i>Abstentions</i> |                  |
| <i>Vote pour</i>   | <i>Unanimité</i> |

#### **4. ACTIVITES PROPOSEES pour 2025**

Un tableau ci-après vous donne un calendrier prévisionnel des principales manifestations prévues par VCS au premier semestre. Seules les trois premières activités seront détaillées ci-après.

##### **a- Réalisation et pose de nichoirs à mésanges en lien avec le conseil municipal des enfants présentée par Bruno et Alain**

Une réunion s'est tenue avec Pascale Laigo conseillère municipale référente du conseil municipal des enfants et des jeunes et Coralie Buchard référente jeunesse en charge du conseil municipal des enfants pour savoir dans quelle mesure VCS pouvait intervenir auprès du conseil municipal des enfants. Deux actions se sont révélées intéressantes pour les 2 parties : l'une concerne la fabrication et la pose de nichoirs à mésanges, l'autre la réalisation à la pyrogravure de plaques d'identification des arbres fruitiers.

Les 4 nichoirs seront fabriqués le 5 février en lien avec la réserve de Séné car les mésanges commencent déjà à investir leurs lieux de nidification.

La pose des 4 nichoirs (2 pour les mésanges charbonnières et 2 pour les mésanges bleues) s'effectuera le vendredi **7 février à partir de 17h** sur les parcelles du pourquoi pas.

**→ Tous les adhérents sont conviés à cette manifestation. La presse est invitée par la mairie.**

Alain explique le choix des nichoirs à mésanges. Il indique qu'il a filmé chaque jour durant le confinement la vie d'une couvée de mésanges dans un nichoir installé dans son jardin. Sur la journée 14, il a compté 435 nourrissages ce qui donne avec l'application d'une courbe logistique 5 436 nourrissages sur les 20 jours de vie des petites mésanges dans le nichoir. Les mésanges se nourrissant principalement de petites chenilles vertes, elles auront un impact certain dans la protection naturelle des arbres fruitiers de notre verger si nous parvenons à attirer ces auxiliaires si précieux aux arboriculteurs.

**b) Taille de formation des 8 fruitiers à haute tiges du « Grand Pourquoi Pas » et début de taille de régénérescence du « Petit Pourquoi Pas » : le 22 février après midi .**

Nous avons quelques personnes ressources en interne mais nous recherchons d'autres compétences pour mieux diffuser la connaissance de la taille à l'ensemble des adhérents intéressés.

Emmanuelle Cauchoix, habitante voisine de la parcelle du « Grand Pourquoi Pas » fait part de la présence importante de frelons asiatiques dans le secteur. Elle exprime une certaine crainte envers ces insectes qui peuvent être très agressifs.

Alain propose un atelier de fabrication de pièges à frelons pour en réduire les effectifs **le samedi 22 mars à 10h**, salle à définir.

#### c) Greffes au bord du chemin **samedi 1 mars après midi**

Alain indique que nos grands anciens apprenaient aux enfants à greffer sur des prunelliers sauvages au bord des chemins qui entouraient les fermes. Cette tradition permettait aux enfants d'apprendre le geste de la greffe en fente sans crainte.

Il propose de renouer avec cette tradition et d'apprendre ensemble la greffe en fente sur des prunelliers sauvages à partir des greffons de pruniers.

Rendez-vous **le samedi 1 mars** sur la parcelle du « Grand Pourquoi pas » de 14h à 16h.

#### d) les activités du premier semestre

Le tableau ci-après présente les principales activités du 1<sup>er</sup> trimestre.

| Activités                                                                                                                      | Date                            | Lieu                                                                                                                           | Responsables                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Pose de nichoirs</b>                                                                                                        | Vendredi 7 février<br>17 h      | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.<br>« Petit Pourquoi pas »<br>Entrée : 48 bis rue des Trois frères. | Bruno Pasquet<br>Chantal Pasquet                                 |
| <b>Taille de formation</b><br>des 8 fruitiers âgés de 8 ans<br><b>Taille de régénérescence</b><br>des fruitiers âgés de 30 ans | Samedi 22 février<br>14h à 16 h | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.<br>« Petit Pourquoi pas »<br>Entrée : 48 bis rue des Trois frères. | Alain Nicolas<br>Bernard Menuet<br>Bernard Lecamp<br>(formateur) |
| <b>Apprentissage de la greffe</b><br>en fente sur des prunelliers                                                              | Samedi 1 mars<br>14h à 16 h     | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.                                                                    | Alain Nicolas                                                    |
| <b>Plantation</b> des boutures<br>de petits fruits<br><b>Création de haie sèche</b>                                            | Samedi 15 mars<br>14h à 16h     | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.                                                                    | Anne Berlin<br>Bernard Menuet<br>Alain Nicolas                   |
| <b>Atelier de fabrication de<br/>pièges à frelons</b>                                                                          | Samedi 22 mars<br>10 h à 11h    | En salle.<br>lieu encore à préciser                                                                                            | Mr Cador<br>(apiculteur)                                         |

|                                                                                  |                                                |                                                                                                                               |                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                                                                  |                                                |                                                                                                                               | Alain Nicolas                                  |
| <b>Plantation</b> des boutures de petits fruits<br><b>Création de haie sèche</b> | Samedi 22 mars<br>14h à 16 h                   | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.                                                                   | Anne Berlin<br>Bernard Menuet<br>Alain Nicolas |
| <b>Entretien des bandes</b> de plantes compagnes                                 | Samedi 26 avril<br>14h à 16h                   | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.                                                                   | Anne Berlin<br>Bernard Menuet                  |
| <b>Entretien des bandes</b> de plantes compagnes                                 | Samedi 24 mai<br>14h à 16h                     | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.                                                                   | Anne Berlin<br>Bernard Menuet                  |
| <b>Fauchage</b> mécanique ou manuel                                              | Samedi 21 juin<br>Samedi 28 juin<br>14h à 16 h | « Grand Pourquoi Pas »<br>Entrée : 31 rue des Trois frères.<br>« Petit Pourquoi pas »<br>Entrée : 48 bis rue des Trois frères | Christian Lorent<br>Bernard Menuet             |
| <b>Elagage des 7 arbres fruitiers</b>                                            | Novembre<br>Décembre                           | « Petit Pourquoi Pas »<br>Entrée : 48 bis rue des Trois frères                                                                |                                                |

e) Suivi de la biodiversité sur la parcelle "Pourquoi pas" en collaboration avec Cyrille Blond naturaliste professionnel.

Nous attendons un point d'étape de l'étude en cours menée par Cyrille Blond. L'année 2025 devrait nous permettre de mettre en place des mesures de suivi de la biodiversité en collaboration avec Cyrille Blond.

## **5.QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

## **6. DIAPORAMA**

Anne propose d'en venir au diaporama concocté par Bernard. Bernard est un photographe nature. Ses superbes photos retracent la vie de l'association et la biodiversité qu'il a su saisir sur le vif sur la parcelle (rouge-gorge, merle, geai, libellule et de nombreux papillons...) Les participants ont apprécié et salué la qualité du diaporama.

L'ordre du jour étant achevé, la présidente lève la séance.

## **Élection du bureau de VCS**

La présidence invite le CA à se réunir dans la même pièce pour élire les membres du bureau de VCS.

Les 3 membres du bureau se déclarent candidats à leur propre succession. Aucun autre membre du CA ne brigue ces postes. Le CA vote pour une composition inchangée du bureau.

Le nouveau bureau est ainsi constitué de :

Anne Berlin présidente, Alain Nicolas secrétaire et Bernard Menuet trésorier.

Anne fait part à l'assemblée générale de la composition du nouveau bureau et invite tous les participants au pot de l'amitié.

## **7.POT DE L'AMITIE**